RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 13161
Numéro SIREN : 407 985 563
Nom ou dénomination : ACTIBY

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2019 sous le numéro de dépôt 9739



1901423602

DATE DEPOT :	2019-01-24
NUMERO DE DEPOT :	2019R009739
N° GESTION :	1999B13161
N° SIREN :	407985563
DENOMINATION :	ACTIBY
ADRESSE :	32 avenue Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/12/17
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

Actiby

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 32 avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 407 985 563

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE CONSTATEES DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix sept décembre,

L'Associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Julien Marin-Pache de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, avec effet à compter du 12 décembre 2018, et de son remplacement à cette fonction par le Commissaire aux comptes suppléant, la société Mazars, 61 Rue Henri Régnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société Mazars devenue Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Antoine Gaubert, domicilié 43, rue de Liège 75008 Paris, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

Monsieur Antoine Gaubert a fait savoir par avance qu'il acceptait cette fonction et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION

La société SCDM, Associé unique, représentée par Monsieur Martin BOUYGUES, ayant décidé de démissionner de son mandat de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société, Monsieur Alexis THALER, domicilié 16 rue Traversière 92100 Boulogne Billancourt, à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Monsieur Alexis THALER a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Extrait certifié conforme
Alexis THALER
Président

1901423601

DATE DEPOT :	2019-01-24
NUMERO DE DEPOT :	2019R009739
N° GESTION :	1999B13161
N° SIREN :	407985563
DENOMINATION :	ACTIBY
ADRESSE :	32 avenue Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/11/21
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

993 13 A C 1

Actiby

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 32 avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 407 985 563

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
24 JAN. 2019
Sous le N° : 973

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE CONSTATEES DANS UN ACTE

SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2018

EC 21/11/18 CF
EC 17/12/18 CH/CZ

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un novembre,

L'Associé unique a notamment adopté les décisions suivantes :

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Gilles Rainaut de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement :

Le cabinet Mazars, 61 Rue Henri Régnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Extrait certifié conforme
Alexis THALER
Président